



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 12 mai 2022

Le douze mai deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 6 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 15 - Votants : 17

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Linda GABORIAU, Mr Pascal BOUTON, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Rodolphe BORRÉ, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mr Sébastien BESSON, Mme Émilie BOUTSIOU, Mme Servane CHESNEAU, Mr Vincent CAILLÉ, Mme Gwladys BRANGER

Absents excusés : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à Mr Stéphane ENTÈME), Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Linda GABORIAU)

Secrétaire de séance : Mme Servane CHESNEAU

2022-05-12-001 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE SÉCURISATION DES ABORDS DE LA NOUVELLE ÉCOLE ET DE TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE DES LOGES ET DE L'ALLÉE DES OLIVIERS

Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019,

Considérant le rapport d'analyse des candidatures et des offres rédigé par le cabinet de maîtrise d'œuvre 2LM,

Considérant ce qui suit :

Par délibération du 13 janvier 2022, la commune de Monnières a autorisé le lancement du marché d'aménagement et de sécurisation des abords de la nouvelle école et de travaux de voirie de la rue des loges et de l'Allée des Oliviers.

Le marché prévoit une tranche ferme et deux tranches optionnelles :

- Tranche ferme : Travaux d'aménagement aux abords de l'école et de la rue André GIRAUD jusqu'au lotissement du Pampre d'Or et aménagement de voirie allée des Oliviers et rue des Loges.
- Tranche Optionnelle 01 : Création du cheminement piéton vers la mairie le long de la voie de circulation
- Tranche optionnelle 02 : Palette de retournement et stationnement au niveau de la salle de sport

Les 2 candidats présentent les capacités techniques, financières et professionnelles suffisantes. Leurs candidatures sont donc sélectionnées.



Les montants des offres sont les suivants :

Entreprises	Montant TRANCHE FERME HT	Montant TRANCHE OPTIONNELLE 1 HT	Montant TRANCHE OPTIONNELLE 2 HT	Montant TOTAL TF + TO1 + TO2 HT
AUBRON MECHINEAU SAS	189 348,50€	7 645,00€	10 955,50€	207 949,00€
CHARIER RTU NANTES (BRETHOME ET COMPAGNIE TRAVAUX PUBLICS)	195 472,25€	7 799,00€	11 661,00€	214 932,25€

En fonction des critères précisés dans le règlement de la consultation, le cabinet 2LM a effectué l'analyse des 2 offres et propose la notation suivante.

Entreprises	Montant € HT	Critères de jugement		Note finale	CLASSEMENT
		Prix 60%	Technique 40 %		
AUBRON MECHINEAU SAS	207 949,00€	60	36	96	1 ^{er}
CHARIER RTU NANTES (BRETHOME ET COMPAGNIE TRAVAUX PUBLICS)	214 932,25€	58,05	28	86,05	2 ^{ème}

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE à l'unanimité de retenir l'offre de la société AUBRON-MECHINEAU qui est jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant total de travaux de 207 949 € HT ;
- DÉCIDE à l'unanimité d'affermir les tranches optionnelles 1 et 2 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures afférentes à l'attribution et à la notification de ce marché.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Registre certifié conforme,
Le Maire,
Benoît COUTEAU